

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 42

Artikel: A propos d'une municipalité quadrupède
Autor: J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215014>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. J. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etaz, 23 (1^{er} étage).
 Administration (abonnements, changements d'adresse),
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.
 GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
 "PUBLICITAS"
 Société Anonyme Suisse de Publicité
 LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;
 six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 18 octobre 1919. — Vendanges ! (A. Roulier). — On syndico dai z'autro iadzo (Marc à Louis). — L'arbre de l'hyéménée (A. G.). — Les arbres (Pierre Alin). — A propos d'une municipalité quadrupède (J. des S. — Rolle, la coquette (Fernand Aubert). — Un fléau périodique (G. de la Fouchardière). — Feuilleton : La Fée aux Miettes, par Charles Nodier. — Boutades.

VENDANGES¹

VENDANGES sur toute la ligne !
 Oh ! le joli, le joli temps !
 Et comme les coeurs sont contents
 Dans les pays où croît la vigne !
 Après les pénibles travaux,
 Et les soucis et les dépenses,
 C'est l'heure enfin des récompenses,
 A La Côte comme à Lavaux.

Les ceps, couronnés de verdure,
 En un clin d'œil sont dépouillés,
 Car les vendangeurs, par milliers,
 Font bonne chasse aux grappes mûres.
 Voyez-vous pas, sur les coteaux,
 Surgir partout leurs silhouettes ?
 Et gué ! que de coup de serpentes
 A La Côte comme à Lavaux.

Les brantards aux mines gaillardes,
 Aux chansons et propos salés,
 Font sonner les baisers volés
 Aux plantureuses Savoyardes.
 Ces lurons-là sont sans rivaux
 Pour en conter aux jeunes filles :
 Ils sont tous de même famille
 A La Côte comme à Lavaux.

On voit dans chaque groupe, au centre,
 La brante, où tombe les raisins,
 Et s'aligner dans les chemins
 Les bossettes au large ventre,
 Et les fustes de vin nouveau,
 Qu'à la bonne un bouquet décore,
 Rouent sur les routes sonores
 A La Côte comme à Lavaux.

Le moût fermenté dans les caves
 On entend craquer les pressoirs ;
 Dans la rue, on danse, le soir ;
 De raisin roux chacun se gave...
 L'odeur du vin monte aux cerveaux,
 Le pays tout entier semble ivre...
 C'est la vendange, il fait bon vivre
 A La Côte comme à Lavaux.

A. ROULIER.

ON SYNDICO DAI Z'AUTRO IADZO

Tor parâi, quand bin on devese adi dau bon vîthio teims, s'en è bin passâ quaqueune dein clli bon vîthio teims, dai galéze et dai poute, mîmameint dein lè z'autoritâ. Accutâ-vâi stasse.

L'étai dein lè z'annâie de dize houit ceint et oquie, tandu clli teims qu'on lâi desai l'acte de médiation. Paraît que le z'affère n'allâvant pas drau bin et que lâi avâi bin dai fou dein lo pay. Quemet desai lo vîthio revi de noûtre rièrepère-grand : « Nion n'è fou parâi ! Lâi a bin dai fou à l'ombro quand lo sélao è moussi » (couche). Dan lo gouvernemeint voliâve savâi guierô de

¹ Extrait des *Chansons caudoises*, texte d'A. Roulier, musique de H. Guignard, charmant recueil publié à Genève par l'Union artistique.

fou lâi avâi dein noutron canton. S'en valiâi la peinna, on fabrequera on ottô po lè reduire pè lo Tsamp-de-l'Air. Lâi dan faliu einvouyi on papâ à ti lè syndico dau canton, iô sè desai : « Combien y a-t-il d'aliénés dans votre commune ? »

Lo syndico de Vire-elliou, quand vâi clli papâ, l'a coumeinci à châ à grante gotte po savâi cein que cein voliâve dere bin adrâi. N'étai pas tant sutî et sè rappelâve de rein tant de cein que l'avâi apprâ à l'écoula. Et pu, po tot dere, on lâi allâve pas bin soveint dein clli teims. D'ailleu lo syndico étai prau induquâ por onna petita coumouna quemet cllia de Vire-elliou que n'avâi que soixanta dzein, ein compteint lo régent. Lé municipau et mimameint lo taupf que demorâve dein la coumouna rein que lo tsautemps.

Vo desé dan que lo syndico quand l'a z'u liè lo papâ, cein lâi a bailli à réflîéchi. Qu'è-te que pouâve bin être que clliau z'aliénés que faillâi comptâ. Bin su que l'étai de clliau novalle sorte de truffie que lâi avâi dein lo pay ! Ao bien pétître onna novalla maladi que lè mайдzo l'avant einveintâ !

Et lo syndico sè cassâve la tita po savâi cein que pouâve bin être que clliau z'aliénés. Ma trovâve rein d'autro que cein que l'avâi dza trovâ. Po fini, ie fâ asseimblâ la municipalitatâ.

— Lâi a oquie à repondre ào Conset d'Etat, que fâ dinse lo syndico. Voliant savâi diéro d'aliénés lâi a dein la coumouna et no faut lè comptâ po lè marquâ su lo papâ.

— Qu'è-te cein po dai bête, clliau z'aliénés, que dese dinse Sami, on municipau que lè dzein desant que l'étai on bocon à la bouna.

— Lé z'autro l'ant risu que dai fou. Fasant seimbâllant di ti savâi, mâ voliâvant pas que sâi de.

— Eh bin ! no faut lè comptâ, fâ lo second municipau, que l'étai sutî qu'on diablliô.

— Lé su, fa lo syndico. Lé z'aliénés lè dai z'aliénés et rein d'autro. Ein a pas de due sorte.

Et lo second municipau fâ :

— Est-te pas de bî savâi !

Ma qu'ètai-te que clliau z'aliénés.

Sant bin restâ on quart d'hâore que nion ne desai rein. Jamé n'avant z'u atant de tracas et de cassemeint de tita. Clliau serpeint d'aliénés !

Tot don coup, vaité Sami que dit :

— Ah ! ah ! lâi su ! Aléné cein dusse veni de laine, de la lanna. Voliant savâi diéro de muton et de faie no z'ein.

Lé z'autro municipau l'ant retrouvâ lau dzouïo, principalemeint lo syndico. Lé su que lè z'aliénés l'étai dai bête à lanna ! Et l'étai clli bornican de Sami que l'avâi trovâ ! Li mîmo, tot syndico que l'étai, lâi avâi pas peinsâ. Mâ orâ qu'on lo lâi desai, l'étai bin su que l'étai cein : aliéné, bête à lanna.

Et le second municipau l'a de :

— Mon poûro Sami, t'a met bin dau teims po cein trovâ. Einfin !

Et quaque dzo aprî, lo syndico marquâve dinse su lo papâ po lo Conset d'Etat :

Commune de Vire-cloix.

Nombre d'habitants : 60

Nombre d'aliénés : 80

Quant l'ant vu çosse ào Conset d'Etat, l'ant peinsâ que lâi avâi onna fauta et l'ant reinvouys lo papâ ào syndico ein deseint que cein se pouâve pas. Mâ lo syndico l'a repondou :

— Sarâi bin la mîtsance que cein sè pâo pas. Rein que tsi mè ein a dza doze de clliau z'aliénés.

... Et l'è du cllio dzo qu'on dit :

La coumouna de Vire-elliou,
 Soixanta dzein, houitantâ fou !

MARC A LOUIS.

Soir de fête

— Entre camarades :
 — Mon cher, je lui ai flanqué une gîte, mais une gîte ! Je te réponds qu'il a dû voir trente-six chandelles !

— Et qu'est-ce qu'il a dit ?

— Rien. Il a cru que c'étaient les illuminations qui commençaient !

L'ARBRE DE L'HYMÉNÉE

D'ANCIENNES coutumes se perdent, qu'on a sujet de regretter. D'autres, au contraire, se maintiennent, qui ne méritent pas cet honneur.

Au nombre des premières, on peut regretter une coutume qui existait dans certains endroits de notre pays. Les jeunes époux, la veille de leur mariage, allaient jadis, planter un petit arbre fruitier, soit dans un terrain communal soit dans une propriété de leur famille.

Abstraction faite de la question d'utilité, il y avait dans le fait même de la plantation en commun de ce petit arbuste, dont les rameaux ombrageaient peut-être un jour les descendants des jeunes époux, une poésie qui n'échappe à personne. — A. G.

LES ARBRES

DROITS ! d'un seul jet, polis et ronds,
 — Colonnes d'un temple gothique —
 Les arbres élancent leurs troncs

Aux voûtes du ciel magnifique ;

Ils portent ainsi que des fronts

Leur superbe, que rien n'étrique,

Tandis qu'un vol de moucherons

— Nains gris — leur font de la musique...

Enracinés au sol, on sent

Qu'il coule en eux l'ardeur d'un sang

De jeunesse vibrante et chaude,

Tandis que volant au ciel clair

Leurs petites feuilles ont l'air

De fins papillons d'émeraude...

PIERRE ALIN.

(Tiré de : « Au rythme de la vie. »)

A PROPOS

D'UNE MUNICIPALITÉ QUADRUPÈDE

La municipalité qui se trouvait réduite à quatre membres par suite du décès d'un municipal avait prié le syndic de demander au préfet l'autorisation de « marcher à quatre » jusqu'aux élections d'automne. En conséquence le syndic écrivit ce qui suit :

« Monsieur le Préfet, devons-nous nommer un nouveau municipal ou bien nous autorisez-vous à marcher à quatre jusqu'au Nouvel-An ? »

Et le bon préfet de répondre :

« Le préfet soussigné vous autorise à marcher à quatre jusqu'au Nouvel-An, à condition toutefois que vous vous releviez de temps en temps ! »

J. DES S.

ROLLE, LA COQUETTE

Une page d'histoire

Nous empruntons au *Journal de Nyon*, le texte, de l'allocution historique, très intéressante, prononcée le 29 mai dernier, à l'auberge de la Tête-Noire, à Rolle, lors de l'excursion de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève.

Il est peut-être quelques-uns d'entre vous, Mesdames et Messieurs, qui, à la nouvelle du choix de Rolle comme but de notre course, ont pensé sans le vouloir à M. Cryptogame répondant quelque part à Elvire qu'il fixait jeudi et demandait pourquoi faire. Il est possible que vous ayez songé tout bas : on a fixé jeudi, mais pour voir quoi ? L'intérêt que vous avez montré aux captivantes choses de ce matin vous a d'ailleurs prouvé que votre première impression n'était pas fondée. Car il n'y a sans doute pas d'endroit, à une faible distance de Genève, qui, sur une si petite surface géographique, crée une si riche ambiance du passé. Des papiers de famille, qui m'ont été prêtés par MM. Henri Le Fort, Henri Necker, Louis Perrot, Théodore Vernet, permettraient entr'autres de se retrouver dans cette atmosphère.

Notre « Société d'histoire et d'archéologie », il faut l'avouer, n'a guère consacré de communication à Rolle elle-même. A la date du 24 septembre 1857, M. Francis Marin nous entretient pourtant d'une agrafe trouvée dans les ruines du château de Mont, au-dessus de Rolle.

C'est maigre. Et cependant Rolle est tout entourée, d'une auréole de souvenirs qui, à des titres divers, confinent à l'histoire de Genève. Si nous quittions cette auberge de la Tête-Noire, d'une réputation classique et nous dirigeons vers le nord, nous verrons poindre à l'horizon la forme massive du donjon d'Aubonne, auquel s'attache le souvenir de Jean-Baptiste Tavernier, qui dicta au théologien-médecin et polygraphe Samuel Chappuzeau, reçu bourgeois de Genève le 22 octobre 1666, le récit de ses voyages en Turquie, en Perse et aux Indes, paru à Paris à 1676. Plus près d'ici, vous songerez à ce Claude de Senarcens, seigneur du Rozay et du Prieuré de Perroy, qui commença ses études de logique en 1540 et recueillit dans son « *Album amicorum* » conservé à la Bibliothèque de Genève, des dédicaces à lui adressées par des hommes tels que Martin Luther, Ulrich Zwingli, Pierre Martyr, Henri Bullinger et Pierre Viret. A notre sud-ouest, le hameau de Germany, campé à mi-côte en plein vignoble, abrita Louis Necker, qui, dès 1757, professa pendant quelques années les mathématiques dans notre Académie, et fut le beau-père de l'auteur de l'*Education progressive*. A Germany encore, chez Mme Guignier, nous trouverions un service de Vieux-Genève, peint par Mülhauser à l'effigie de Mme de Staël.

On cite, sur la rive droite du Léman, un certain nombre de lieux où, lors des grands bouleversements politiques de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, des émigrés viennent reposer, dans la contemplation des paysages admirables qui se déroulent sous leurs yeux, leurs cœurs et leurs esprits fatigués des luttes humaines. « Des papiers français disent qu'il y a des conciliabules de contre-révolutionnaires à Rolle, Céigny et Coppet », écrit le 14 janvier 1794, Mme Naville-Rillet à sa belle-sœur Mme Galiffé-Naville. C'est à Rolle que, d'après la tradition, le général de Montesquiou se rend en novembre

1792, déguisé en charretier, après avoir quitté Carouge pour Genève d'où il s'embarque pour Coppet. C'est à Rolle aussi que le procureur général Jean-Robert Tronchin, auteur des *Lettres écrives à la campagne*, se retire en 1792 pour ne pas rester dans la ville en ébullition et qui verra, en février 1793, la création de l'Assemblée Nationale. Il y est mort en mars 1793, après avoir délaissé son domaine bien genevois de la Boissière. C'est à Rolle enfin que, dès l'hiver 1793-1794, se retrouvent Caroline, Jacques, et Jean-Gabriel Eynard, chassé de Lyon par le siège.

Ces faits, et bien d'autres, créent indubitablement une tradition qui n'est pas dépourvue d'importance pour les membres d'une société genevoise d'histoire.

Les Rollois suivent d'ailleurs nos affaires avec sympathie. Le 11 mars 1814, Mme d'Hogguer Passavant écrit à sa fille avec quel plaisir elle a entendu à Rolle un sermon du pasteur et professeur Pierre Picot, venu tout exprès de Genève. Cependant que le docteur Buttini, notre concitoyen, semble, à l'époque, attirer bien des habitants de la petite ville dans la grande. Le 18 mars de cette année, la même narratrice paraît se faire l'interprète d'un sentiment général en disant qu'on entendit à Rolle une canonnade pour fêter les victoires des alliés, qui consacraient en même temps, dans une certaine mesure, la libération définitive de Genève. Et c'est avec satisfaction que, le 22 avril, au lendemain de l'abdication du grand Empereur, elle parle d'une illumination dans la cité du fond du lac. C'est de Rolle que, le 31 mai 1814, les Fribourgeois partent pour aller à la rencontre de ceux de Genève. On va de Rolle à Genève pour voir à cette occasion une représentation de la *Partie de chasse d'Henri IV*. C'est dans cette même bourgade qu'en juin 1814, lors d'une assemblée de représentants du clergé des trois Etats romands, naît la « Société biblique du canton de Vaud », dont l'influence sera décisive. Et c'est près d'ici, dans la campagne de Watteville, à Monbénay, qu'à lieu, quelques années plus tard, la réunion religieuse que la brochure de César Malan sur *Le Conventicule de Rolle* rend célèbre dès novembre 1821.

Cette ville, d'ailleurs, subit, aux confins des deux siècles, le contre-coup des événements européens. Dans l'automne de 1799, ses habitants tirent du canon pour l'arrivée de Bonaparte à Paris. Et les passages de troupes ne sont pas sans causer des tracas. En 1814, ce sont entr'autres des prisonniers français, des Cosaques, des soldats autrichiens. Cela entretient naturellement un état de nervosité et d'alertes continues, à telle enseigne que, le 4 mars 1814, prévoyant un nombreux passage, on songe, dit une lettre de l'époque, à faire « partir toutes les femmes pour éviter les accidents... ». Or cette sage préoccupation fut inutile, car les dames de Rolle échappèrent à tout danger pour la bonne raison que les troupes ne vinrent pas. Au lendemain de Fontainebleau, les rois Joseph et Jérôme s'établissent dans la contrée, à Allaman, où le premier tentera bientôt d'acquérir le château.

Cependant Rolle ne vécut pas seulement de l'écho des sons extérieurs. Bien des familles du cru furent, elles aussi, l'âme des « Sociétés du dimanche » ont des réunions du « mercredi », de ces relations constantes entre les de Rovérez, les Finguerlin, les Sublin, les de Larrey, les Châtelain, les de Senarcens, les Eynard, les de Watteville, les Rolaz, les de Noailles, les Favre, les d'Hogguer, sans oublier François d'Ivernois. A ce titre des sites tels que Monbénay, les Uttins, Montriant, Beaulieu, Allaman même où dans les années 1786 les Passavant fréquentaient les de Selion, se trouvaient plus voisins. Parfois semble-t-il, la partie gastronomique absorbait, ou peu s'en fallait, tout le temps, témoin cette réunion du mercredi dont

une lettre de famille dit que... l'on ne quitta la table qu'au moment de se séparer...

Enfin, si Rolle a produit les fameuses eaux, préconisées par le docteur Tissot, elle est la patrie du peintre Louis-Auguste Brun, et de Jean-Marc-Louis Favre, le juriste conseiller de Frédéric-César de la Harpe. Et si elle n'avait fait que donner le jour au grand homme que je viens de nommer, et connu l'Eynard entre ses voyages, il semble que ce soient là deux titres suffisants pour appartenir à l'histoire générale.

Fernand AUBERT.

Pour se faire comprendre. — Un de nos journaux rappelait tout récemment la boutade que voici. Son âge n'enlève rien à sa saveur :

Un soir, il y a bien de cela soixante ou quatre-vingts ans, dans une petite ville de garnison de la Provence une troupe italienne de passage jouait l'*Othello*, de Rossini.

Le rideau se lève et l'on voit paraître le régisseur, petit homme grossouillet, tenant ses gants à la main. Dans le plus pur toscan, il s'adresse au public :

— Signori, la prima donna assoluta che dovrà cantar questa sera...

— Comprends pas ! interrompent les spectateurs.

Le régisseur se recueille et faisant appel à ses connaissances en français et en patois provençal :

— Messioux, la prima donne, elle pou p' chanter Desdemone, porchè il a la rhume, comprènes ?

— Comprends pas ! hurle le public.

— Che ze dis che la cantouse... il est arrhouma, comprènes ?

— Comprends pas !

— Allons, missiou, ascolti oun paou ! La nosatre prima donna... elle pou pas chanter... qu'il a mal à la goulle... comprènes ?

— Non ! non ! comprends pas !

Alors, le ruffian exaspéré, mais toujours avec son plus gracieux sourire :

— Et ...da ! Comprénès !

— Oui ! oui ! Bieng ! Très bieng !

UN FLÉAU PÉRIODIQUE

À venue de l'automne chasse malheureusement de nos climats les gentilles hirondelles. Elle nous ramène, en compensation, les mouettes, hôtes gracieux de nos lacs. Elles nous ramène aussi, hélas ! les conférenciers encombrante d'incorrigibles bavards.

Ecoutez, à propos de conférenciers, G. de la Fouchardière :

« Ils se sont tenus à peu près tranquilles « pendant la guerre ». Mais aujourd'hui, ils reprennent l'offensive, plus nombreux, plus importants, plus encombrants qu'autrefois.

» Ils nous envoient des communiqués, des « prière d'insérer », des « invitations pour une famille ». Ils ont quelque chose à dire : ils annoncent une conférence.

» Les conférenciers ont quelque chose à dire. Ils ont découvert l'armée américaine ou l'âme slave ; ou bien ils connaissent quelqu'un qui a vu quelque part quelque chose ; ou bien ils s'imaginent avoir une idée sur l'aviation, la politique ou la marmite norvégienne.

» Malheureusement, ils ne sont pas avocats ni professeurs : sans quoi on serait obligé de les écouter. Ils ne sont pas députés : sans quoi on serait obligé de les laisser parler. Ils ne sont pas coiffeurs ni dentistes : sans quoi ils auraient entre les mains la tête d'un auditeur passif et résigné.

» Et chez eux, généralement, ces gars-là ne peuvent pas ouvrir la bouche. Dès qu'ils essaient de sortir leurs petites idées, leur femme leur dit : « Tais-toi. Tu es un idiot. »

» Pourtant il faut que ça sorte : l'histoire du